

« Contribuer à une approche collective de la vie sociale de votre habitat c'est se soucier et s'impliquer pour une meilleure qualité de vie future ».

De la part du conseil syndical et du syndic.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

Vous trouverez ci-joint le **questionnaire « Bilan Initial de Copropriété »**, transmis à l'ensemble des copropriétaires, qui permet de faire le point sur votre logement, sur votre ressenti du point de vue du confort, de vos factures, etc.

Les membres du conseil syndical et le gestionnaire du syndic, prendront en compte toutes les doléances mentionnées. Ces informations seront **soumises aux futurs prestataires** (bureau d'étude – architecte) désignés en AG à la réalisation de l'étude « Audit énergétique et architectural ».

Le conseil syndical s'oriente vers des solutions pour améliorer votre **confort d'été et d'hiver**, permettant ainsi de réduire **les charges** de la copropriété notamment celles liées à la consommation d'énergie. L'objectif est également de valoriser votre patrimoine tout en répondant aux nouvelles exigences réglementaires et législatives.

Pour cela, le conseil syndical a pris contact avec **l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise** (ALEC) afin de préparer au mieux les étapes du projet de rénovation.

Cette agence a été créée en 2012 par les pouvoirs publics pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique.

Une chargée de mission vous accompagne et facilite les échanges entre les interlocuteurs de façon **indépendante, gratuite et neutre**, tout au long du processus.

Contenu d'un audit énergétique et architectural (audit global)

En complément de l'audit énergétique réglementaire (*conformément à l'arrêté du 28 février 2013*), cette étude va prendre en compte le résultat de calculs thermiques et faire le lien avec la réalité technique, architecturale de la copropriété (type de façades, revêtement, points techniques sensibles comme les balcons, la loggia, etc.).

L'audit global est un outil d'aide à la décision qui permet de faire **un état des lieux complet** de la copropriété sur ses aspects **techniques, énergétiques et socio-économiques**

Il est **indispensable** avant de se lancer dans les **travaux** car il fournit un programme de travaux d'économie d'énergie réaliste et concret.

Le résultat de l'étude préconise et priorise **des scénarios** de travaux, qui visent à :

- **Améliorer** le confort du logement
- **Valoriser** son patrimoine
- **Réduire** les charges d'énergie
- **Optimiser** les dépenses d'investissement